

ABONNEMENT.
 Pour l'année... 12s-6d.
 six mois... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre: Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, cor. 3, rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, } Propriétaires.
 { STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur, }

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAPEAU et C^{ie}, Rue Ste. Famille, Côte De Léry, No. 14.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Québec, Mercredi, 2 Août, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
 Côte De Léry, No. 14.

Extraits des Journaux français.

Paris 12 Juillet.

On a arrêté à son arrivée à Lyon, où il avait été signalé par le télégraphe, un des principaux meneurs des derniers événements de Paris, et qui cherchait à gagner l'étranger. Il est ramené dans la capitale. Il y avait hier une certaine agitation dans le faubourg Saint-Marceau, mais la présence de forces considérables a maintenu l'ordre.

Des ordres ont été expédiés dans les départements afin de faire opérer quelques désarmements. Une émeute assez grave, mais qui n'a pas eu de suite, a eu lieu à Bourges à l'occasion de l'impôt sur les boissons. On a reçu d'Alger des nouvelles qui ont une certaine gravité. Il se serait manifesté dans l'Est une très-grande agitation parmi les Arabes. Plusieurs bâtiments étaient partis avec des troupes.

Notre correspondance de la province reçue aujourd'hui, vient malheureusement confirmer ce que nous avions dit d'une manière trop incertaine que le mouvement insurrectionnel de Paris avait des ramifications qui lui fournissaient les chaînons de cette infernale conspiration. A Angers, des barricades devaient être élevées sur les trois ponts, et le feu mis dans divers quartiers de la ville. Une liste de neuf cents individus a été saisie; elle est entre les mains du préfet. Des visites domiciliaires ont été faites, et des arrestations ont eu lieu.

A Lyon, les investigations de la justice, d'après les les rumeurs générales, auraient également amené la découverte d'un plan de conspiration actuellement entre les mains de M. Loyson. Voici quelles seraient les principales dispositions de ce chef-d'œuvre de conception satanique, dont nous avons déjà dit quelques mots.

En premier lieu, faire sauter les gazomètres pour faciliter, dans l'ombre de la nuit, le meurtre et le pillage; brûler en même temps les ponts de bois et couper ceux de pierre, afin d'intercepter toute communication entre les diverses parties de la ville,

et s'opposer à l'arrivée de tous secours de l'extérieur; et puis, comme un dernier épisode de cette Saint-Barthélemy du socialisme, mettre le feu aux quatre coins de cette cité, pour achever la dévastation et éclairer le pillage.

Enfin à Marseille, d'après une lettre datée du 7 juillet, à 11 heures du soir, la population tout entière était dans une anxiété extrême. On avait annoncé l'arrivée d'un certain nombre de *Foraces* venant de Toulon et qui devaient se mêler à un mouvement insurrectionnel. Des bruits d'incendie du port avaient pris assez de consistance pour nécessiter la convocation des compagnies des portefaix, des marins et de l'escadron de cavalerie. Disons à leur honneur que presque tous ont répondu à l'appel. M. le général Saint-Martin est venu les remercier de leur dévouement à l'ordre, et s'est assuré par lui-même que la population pouvait compter sur eux.

On a fait écarier les navires qui étaient à fleur de quai, et l'on a transporté dans les forts les poudres qui étaient déposées dans la poudrière de Saint-Charles.

Empressons-nous de dire qu'au départ du courrier les craintes paraissent dissipées. Les gardes nationaux et la troupe avaient fait preuve du zèle le plus louable pour la défense de l'ordre et des lois.

M. Lamartine adresse aujourd'hui au Constitutionnel la lettre suivante, que nous nous faisons un devoir de publier.

Monsieur, par respect pour la crise de mon pays comme par respect pour le bon sens public, je laisse passer sans y répondre ce flot de malveillance, de calomnie et d'absurdité qui submerge toujours pendant quelque temps les noms, les actes, les intentions des hommes que les événements élèvent ou précipitent dans les jours de révolution; la lumière se fera d'elle-même et rendra à chaque fait et à chaque homme sa véritable physionomie. Je ne suis point impatient de la justice, car je ne doute pas de l'avoir.

Mais je lis en ce moment dans votre numéro du 6 juillet un fragment d'article

emprunté au *Journal des Débats*, article dans lequel on pousse le délire de la calomnie jusqu'aux imputations suivantes: " Dans les derniers jours de février, les payés étaient à peine replacés, que le nouveau gouvernement songeait à relever au besoin, les barricades contre la garde nationale et contre la partie de la population que l'on prétendait animée d'un esprit réactionnaire, accusation qui frappe désormais tous les amis de l'ordre social. Alors on forma secrètement un bataillon des barricades dont les membres devaient servir d'instructeurs dans tous les quartiers, et on leur enseigna théoriquement l'art de les construire avec le plus de rapidité possible, et celui de les disposer avec le plus d'avantage. Les barricades étaient marquées sur un plan de Paris. On y avait indiqué, aussi les édifices, les monuments à fortifier pour en faire des citadelles centrales. On ne s'étonnera plus, d'après cela, des savantes combinaisons déployées par les insurgés de juin; ils suivent un plan tracé sous les auspices même du gouvernement, etc., etc."

J'avoue, monsieur, que pour la première fois la lecture de ces lignes odieuses me fait sortir du silence, que je me suis imposé jusqu'au jour des explications. Me voir pour ma part transformer en professeur de guerre civile et en préparateur de carnage, moi qui ai offert tous les jours, depuis quatre mois, ma poitrine pour épargner une goutte de sang de mes concitoyens, il n'y a à cela aucune réponse. Il n'y a qu'un cri d'indignation qui éclate au fond de l'âme, et que je vous prie seulement d'enregistrer.

Recevez, etc. LAMARTINE, ex-membre du gouvernement provisoire et de la commission exécutive du gouvernement.

Paris, le 6 juillet 1848.
 Mgr. Sibour évêque de Digne a été nommé Archevêque de Paris. Voici ce qu'on lit au sujet du nouvel archevêque: Au moment où il est question d'un